

Plutôt que financer la sécu, le gouvernement attaque encore nos arrêts maladie !

Par un décret paru le 13 juin dernier, le gouvernement limite la durée d'indemnisation des arrêts de travail à un mois pour une première prescription et à deux mois en cas de prolongation. Un autre décret du même jour fixe à 4 ans la durée maximale des arrêts de travail pour les accidents du travail et maladies professionnelles.

Ces plafonds entrent en vigueur au 1er septembre 2026, sauf exception en raison de l'état de santé du patient, et s'appliquent aux différents professionnels de santé amenés à prescrire des arrêts de travail (médecins, sages-femmes, chirurgiens-dentistes). Comme si les salarié·es malades étaient responsables de leur situation ! Délais de carence, plafonnement des indemnisations : la finance pèserait-elle plus lourd que le soin et la guérison ?

Derrière cette décision gravée dans la loi de financement de la Sécurité Sociale 2026, c'est une révolution conservatrice qui s'opère. Alors que la Sécu est normalement là pour donner le temps nécessaire au soin et à la réparation, elle mettra désormais la pression pour faire revenir travailler, quitte à mettre la santé des travailleur·euses en danger. Le travail tue mais le gouvernement regarde ailleurs.

La réalité est cependant toute autre :

- L'absentéisme reste élevé, notamment chez les cadres, avec une explosion des arrêts pour santé mentale devenue le deuxième motif des arrêts longs.
- Les indemnités journalières explosent : 18 milliards d'euros pour la Sécu en 2025, en hausse d'1 milliard par an.

Et au lieu de s'attaquer aux causes réelles (conditions de travail pourries, sous-effectifs, management toxique...), le gouvernement choisit de renforcer les contrôles et raboter les indemnités journalières.

L'Union syndicale Solidaires dénonce cette logique injuste et dangereuse. Nous refusons que la santé des travailleurs soit sacrifiée sur l'autel des économies budgétaires.

Solidaires exige l'abrogation de ces décrets et un véritable financement de la sécurité sociale à commencer par l'abrogation des exonérations des cotisations patronales, une augmentation des cotisations et des salaires, une lutte contre le chômage et l'amélioration des conditions de travail. La justice sociale plutôt que le capital.

Paris le 15 juin 2026